

# **PRESERVATION ET VALORISATION DU CIRQUE NATUREL DE L'ESSONNE**

## **Compte-rendu :**

**Réunion de COPIL n°09, 25 février 2020 au SIARCE**

## **Participants**

Liste et coordonnées des participants en annexe.

Cf. feuille de présence

1

## **Ordre du jour**

- Introduction du président de séance et rappel des objectifs du COPIL
- Présentation générale des différentes opérations, leur avancement et les points à arbitrer
- Etat d'avancement des études de maîtrise d'œuvre de GPS
- Etat d'avancement des études de maîtrise d'œuvre du SIARCE
- Point sur la résorption du mitage et nettoyage
- Phasage des travaux et organisation générale des opérations
- Echanges et points divers

## **Introduction**

Xavier Dugoin, Président du SIARCE, introduit le COPIL et rappelle l'importance du projet pour les différents acteurs concernés et ici présents. Il rappelle l'enjeu de préservation et de valorisation du Cirque de l'Essonne notamment en contexte urbain. M. Dugoin évoque un espoir de financement de la Région pour ce projet majeur. Il remercie l'investissement des différents acteurs et notamment le Département, le CAUE91, la CA GPS, les communes, les associations, les bureaux d'étude.

# Présentation générale des différentes opérations, avancement et points à arbitrer

L'OPC de l'opération M. Sixte, présente de manière synthétique, les différents projets au sein de l'opération globale Cirque de l'Essonne :

- Projet 1 : Nettoyage et résorption du mitage GPS
- Projet 2 : Nettoyage et résorption du mitage SIARCE
- Projet 3 : Aménagement du Cirque GPS
- Projet 4 : Aménagement et restauration de la zone humide SIARCE
- Projet 5 : Bassin de rétention des eaux pluviales de Villabé

Concernant le nettoyage, l'objectif est d'obtenir les autorisations administratives d'ici l'été. Les deux opérations de nettoyage devraient être menées de manière quasiment concomitante avec pour objectif un achèvement avant la fin de l'année. GPS reste dans l'attente de la déclaration des parcelles dans le domaine public, constat d'huissier, procédure d'expulsion avant de lancer ses travaux. Pour le SIARCE, l'objectif est de lancer un marché de nettoyage au printemps. Le point bloquant actuellement est la non-libération de l'ensemble des parcelles dans la zone humide et donc l'incertitude que cela engendre pour l'estimation du coût des travaux et le phasage du chantier de nettoyage. Les aménagements écologiques interviendront ensuite à compter de 2021. Concernant le bassin de collecte des eaux pluviales de Villabé, GPS vient de déléguer la maîtrise d'ouvrage au SIARCE en début d'année.

2

## Etat d'avancement des études de maîtrise d'œuvre de GPS

La maîtrise d'œuvre (Atelier de l'Ours) présente l'état d'avancement des études et notamment les reprises sur AVP, à valider avant démarrage de la phase PRO. Les aménagements écologiques sont présentés notamment les travaux de réouverture des milieux. L'objectif est de redécouvrir et valoriser le patrimoine existant. Les foyers de Renouée du Japon (espèce exotique envahissante) doivent faire l'objet d'une vigilance particulière (2300 m<sup>2</sup> identifiés sur le périmètre). De même, les contraintes liées aux EBC sont signifiées. Les types de cheminements et accès sont présentés de même que les balcons, placettes et mobiliers.

La question des jardins partagés de Corbeil-Essonnes est ré-évoquée. En effet, ceux-ci sont situés au droit d'une zone humide (mouillères). L'aménagement des jardins au droit de cette zone humide nécessiterait une procédure réglementaire et administrative spécifique : dans la mesure où l'aménagement impacterait une surface de zone humide réglementairement délimitée, une compensation de la destruction serait nécessaire, contradictoire avec les objectifs du projet et difficile à mettre en œuvre. Aussi, il est proposé de déplacer les jardins sur la pointe de Lisses au niveau de l'autre entrée du site.

M. Lafon interpelle concernant ces éventuelles contraintes administratives liées notamment aux EBC. Lesquelles et sous quels délais ? M. Lafon rappelle que les élus sont tous globalement en accord sur ce projet. Il est signifié le souhait que les choses avancent, rapidement, pour enfin faire aboutir ce projet commun. M. Dirat confirme ce souhait et la convergence entre les maires des trois communes autour de ce projet. M. Dirat souhaiterait également voir planter quelques arbres remarquables dans le cadre du projet. Il est souhaitable également d'associer l'exploitant agricole de la parcelle M. Isambert.

Mme Sannier attire l'attention sur la nécessité de décider rapidement de l'emplacement des jardins partagés afin que le projet puisse avancer. Faut-il les réimplanter sur la Pointe de Lisses, hors zones humides et là où les terres sont meilleures d'un point de vue agronomique ? Ou les maintenir sur Corbeil-Essonnes, mais moyennant les contraintes évoquées précédemment ?

Mme Bouin, élue de Corbeil-Essonnes, indique ne pas être favorable à cette relocalisation des jardins partagés sur la pointe de Lisses. Il serait plutôt souhaitable d'offrir les jardins aux habitants de Corbeil à proximité de ceux existants sans générer de nuisances supplémentaires pour les riverains. La zone envisagée se situe toutefois hors périmètre du projet Cirque de l'Essonne et comporte quelques parcelles privées, occupées.

M. Baranger (DGS mairie de Corbeil-Essonnes) semble également d'accord pour un déplacement des jardins, tout du moins un abandon de l'emplacement initialement proposé.

3

## Etat d'avancement des études de maîtrise d'œuvre du SIARCE

Hydratec présente l'avancement de ces études de maîtrise d'œuvre. Un bref rappel est effectué concernant la synthèse des résultats du diagnostic et les enjeux issus de l'étude préliminaire. Les résultats concernant les sols, l'eau, la biodiversité, les usages et les paysages sont rappelés. Une analyse critique du Plan-Programme est présentée, relative notamment à la pertinence et la faisabilité technique des actions proposées dans le Plan-Programme et la convention cadre. Les objectifs et les contraintes du projet sont également présentés.

La maîtrise d'œuvre rappelle que trois scénarios d'aménagement ont été étudiés au stade Esquisse : scénario 1 « Optimisation du site pour la fréquentation », scénario 2 « Restauration et sanctuarisation de la biodiversité », scénario 3 intermédiaire « Optimisation de la biodiversité en autorisant une fréquentation mesurée ». Suite aux réunions de travail et de comité technique, il a été décidé de retenir un compromis à partir du 3 (et des éléments du scénario 2) permettant une fréquentation mesurée de la zone humide tout en conservant une zone de tranquillité plus importante au cœur de l'Espace Naturel Sensible. Ce scénario 4 a été développé par la maîtrise d'œuvre et est proposé pour validation.

Ce scénario permet de préserver la biodiversité avec un accès limité à quelques espaces renaturés. Il ne subsiste plus qu'un seul itinéraire dans la zone humide (contre deux sur le scénario 3). Cet itinéraire est décalé un peu plus au nord laissant plus de zone de tranquillité dans la partie sud de la zone humide. Le projet intègre également deux observatoires ornithologiques avec palissades tel que cela avait été évoqué par le Département et les associations. Le contour de la zone hydromorphe (marais) a été

optimisé. Une zone de 2 hectares est créée pour le même volume de matériaux décaissés. Le contour a également été adapté de manière à intégrer la contrainte EBC (évitement).

## Point sur la résorption du mitage et nettoyage

Cette partie est volontairement raccourcie et synthétisée afin de laisser un temps de débat et de tour de table à la fin du COPIL tel que souhaité par le président. Le point sur la résorption du mitage et le nettoyage a déjà été abordé en comité technique et lors de précédentes réunions.

*Cf. Echanges lors du débat et tour de table de fin de séance*

## Phasage des travaux et organisation générale des opérations

M. Sixte présente le phasage des travaux et l'organisation générale des opérations relatives au Cirque de l'Essonne et le planning prévisionnel général. Le projet peut être décomposé en cinq grandes phases :

- Phase 1 : nettoyage et résorption du mitage GPS et SIARCE. Les deux nettoyages doivent être achevés avant la fin de l'année. C'est un prérequis impératif pour le bon déroulement de la suite des opérations. Côté SIARCE, l'objectif est de lancer le DCE au printemps afin de viser une commission d'appel d'offre en juin, une préparation en juillet-août et une intervention en septembre. Le scénario envisagé est un nettoyage en une seule fois. La zone est actuellement toujours bloquée en partie par des occupations illégales. Ce sujet sera à rediscuter en urgence avec la mairie de Corbeil-Essonnes.
- Phase 2 : réalisation de la liaison Lisses / Corbeil, aménagement paysager au nord de la liaison Lisses / Corbeil, aménagement des jardins de Lisses. L'EBC pourrait imposer une modification du PLU donc retarder le démarrage des travaux (défrichements). Le marché de travaux relatif à cette liaison serait à lancer à compter de mi-novembre pour un commencement effectif des travaux début 2021.
- Phase 3 : réalisation de la liaison Lisses / Villabé, réalisation de la liaison Villabé / Corbeil, aménagement de la pointe de Lisses, aménagement paysager au nord de la liaison Villabé / Corbeil, aménagement de la zone humide. L'ensemble de ces travaux d'aménagements se dérouleraient globalement entre juin 2021 et juin 2022.
- Phase 4 : réalisation des cheminements sur Villabé, réalisation du bassin de rétention des eaux pluviales, aménagement du parc de la Butte à Corbeil-Essonnes, aménagement des jardins partagés, mise en place du mobilier sur l'ensemble du site (hors secteurs). Ces travaux seraient globalement programmés de janvier à juin 2023.

Toutefois, concernant la réalisation du bassin de rétention, il est ajouté que la programmation du SIARCE prévoit une réalisation beaucoup plus précoce, dès que les acquisitions de terrain auprès de M. Isambert auront pu être finalisées (fin 2020-début 2021).

# Ouverture du débat de fin de séance à la demande du président

M. Dugoin récapitule les principaux sujets qui nécessitent d'être débattus et tranchés en séance : 1. La problématique des nettoyages et des occupations illégales. 2. Les jardins partagés de Corbeil-Essonnes. 3. Les estimations financières des deux projets qui s'avèrent supérieures aux enveloppes prévues.

## 1. Nettoyage et occupations illégales

Concernant la problématique des occupations illégales sur Corbeil-Essonnes, M. Baranger indique qu'un rendez-vous est prévu début mars avec M. Vialatte DGS du SIARCE et les services de la ville de Corbeil-Essonnes afin d'examiner la situation et établir un plan d'actions.

Du côté de GPS, Mme Sannier présente la procédure envisagée. Début février, GPS a pris une délibération pour le classement dans le domaine public, des parcelles lui appartenant sur la commune de Lisses. Une fois le document purgé de tout recours, un constat d'huissier et un dépôt de plainte seront lancés. En cas de rejet de la requête en référé/expulsion, un potentiel allongement de la procédure est toutefois à prévoir (potentiellement 2 ans). Le début des travaux de nettoyage serait programmé pour début juillet si tout va bien.

Il est à signaler que suite aux premiers nettoyages des parcelles au niveau de la pointe de Lisses en 2019, il n'y a pas été constaté, pour l'instant, de retour des occupants, ce qui est une bonne nouvelle. Une surveillance accrue devra néanmoins être effectuée avec le retour des périodes de plantation dans les jardins.

Concernant les acquisitions de terrain, des contacts ont été pris avec les propriétaires possédant des parcelles sur les communes de Lisses et Villabé afin de les solliciter pour une vente éventuelle dans le cadre du droit de préemption détenu par GPS. Pour l'une des parcelles du projet, le propriétaire est inconnu mais cela n'a pas d'impact puisque le projet peut être modifié sans conséquence en évitant cette parcelle. Par ailleurs, un accord de principe existe avec M. Isambert, propriétaire exploitant, intéressé par le projet et l'évolution des pratiques agricoles.

Côté SIARCE, M. Fargeot rappelle qu'un diagnostic des déchets a été réalisée par la société DEKRA au niveau de la zone humide. Faute de temps, l'étude ne pourra être présentée aujourd'hui. Celle-ci a toutefois déjà été abordée en comité technique.

Les objectifs de cette étude sont rappelés brièvement notamment la détermination des volumes et des typologies de déchets, etc. En synthèse, les résultats montrent la présence de déchets épars sur l'ensemble du périmètre SIARCE (environ 20 ha). La mise en place d'un tri à la source des déchets est moins rapide mais reviendrait beaucoup moins cher en terme de coût de traitement. Toutefois, le coût global de l'opération de nettoyage est surtout lié à l'organisation générale du chantier, son phasage et notamment le nombre d'amenées-replis d'engins sur site sur site. Les interventions supplémentaires pour le nettoyage, du fait de parcelles non libérées, engendreraient notamment des surcoûts

significatifs. L'enveloppe financière prévue pour le nettoyage des parcelles (enveloppe SIARCE) dans la convention cadre serait alors dépassée. Ce diagnostic spécifique des déchets va être repris par la maîtrise d'œuvre du Siarce afin de rédiger un Dossier de Consultation des Entreprises.

## 2. Les jardins partagés

Comme indiqué précédemment, Mme Bouin élue de Corbeil-Essonnes n'est pas favorable au déplacement des jardins partagés sur la commune de Lisses.

M. Combrisson suggère d'avoir une réflexion à l'échelle de la commune de Corbeil-Essonnes, avant de créer de nouveaux jardins partagés. En effet, des jardins existent déjà à proximité sur la commune et ceux-ci sont en friche ou non exploités (abandonnés).

Dans la mesure où les jardins partagés ne pourraient pas être localisés dans la zone humide à Corbeil-Essonnes tel que prévu initialement, M. Lafon indique donner son accord de principe pour une relocalisation de ceux-ci sur sa commune (Lisses).

Une convention entre les communes de Lisses et de Corbeil-Essonnes, serait alors nécessaire pour l'implantation de ces jardins partagés au niveau de la pointe de Lisses.

Concernant les jardins partagés, plutôt que d'imposer leur localisation de manière arbitraire, M. Bisson demande s'il ne serait pas préférable de laisser mûrir le sujet, laisser venir les demandes (habitants, associations) plutôt que de les anticiper au risque de précipiter les choses à mauvais escient.

6

## 3. L'estimation financière du projet et le dépassement des enveloppes prévues

S'agissant des travaux d'aménagements écologiques et paysagers, les études de maîtrise d'œuvre montrent des dépassements des enveloppes budgétaires sur les deux projets GPS et SIARCE, quelque soit le parti d'aménagement retenu. Concernant le nettoyage, le retour d'expérience suite aux premiers travaux d'évacuation des déchets effectués par GPS en 2019 montre un dépassement significatif de l'enveloppe prévisionnelle. Côté SIARCE, l'estimation du coût du nettoyage reste à affiner. Selon les premières tendances, en cas d'intervention de nettoyage en une seule fois, le coût resterait proche de l'enveloppe prévue pour le SIARCE. En cas de nettoyage en plusieurs fois, l'enveloppe financière prévue dans la convention cadre serait alors largement dépassée.

M. Bisson indique qu'au-delà des coûts de réalisation des projets, une estimation des coûts d'entretien et de gestion est attendue.

M. Rio indique qu'il conviendra en effet d'avoir une lisibilité sur les coûts de gestion en fonction des partis d'aménagement choisis. Le coût de gestion est un critère important dans le choix d'un aménagement par rapport à un autre.

M. Dugoin suggère de solliciter le CAR (Contrat d'Aménagement Régional) de la Région Ile-de-France afin de compenser l'augmentation du coût des deux projets. Le dossier du Cirque de l'Essonne serait

probablement défendable pour l'obtention de crédits de la Région. Le dossier serait néanmoins à porter **par les élus et décideurs** auprès de la Région avant le mois de juin pour un dossier en 2021.

## 4. Autres sujets évoqués

M. Soebert revient sur les deux projets de restauration et réaménagement du Cirque de l'Essonne.

Pour le projet de GPS, M. Soebert préconise d'essayer d'esquiver les secteurs en EBC comme cela a été fait sur le projet du SIARCE. En effet, déboiser en EBC implique un déclassement et donc une révision de PLU. C'est une procédure qui peut s'avérer longue. La difficulté étant que l'ensemble des coteaux sont classés en EBC.

Concernant le projet du SIARCE, en première analyse, M. Soebert se dit moins favorable au scénario 4, par rapport aux scénarios 2 et 3 qui avaient été présentés en réunion de travail avec les associations, notamment en raison du sentier traversant la zone humide. D'autre part, la surface de zone humide restaurée semble encore réduite. Les bureaux d'étude apportent la garantie que tout sera mis en œuvre pour sécuriser cet espace naturel vis-à-vis de la fréquentation. Par ailleurs, dans la proposition, ce n'est pas le cheminement qui coupe le marais mais le marais qui est étendu à l'Est et au Sud pour prendre en compte la contrainte EBC. La zone humide renaturée intègre une extension au sud du cheminement prévu (actuellement existant), mais cette extension est ajoutée en supplément de ce qui était initialement prévu.

Il est rappelé également que par rapport au scénario 3, le n°4 a été optimisé en faveur de la biodiversité notamment en décalant légèrement vers le Nord le cheminement dans la clairière centrale dégageant ainsi une zone de tranquillité plus importante en partie sud et limitant l'impact de la fréquentation. D'autre part, un des deux sentiers/platelage figuré au scénario 3 a été supprimé. Concernant le scénario 2 prévoyant une sanctuarisation totale de la zone humide centrale, plusieurs commune et partenaire dans le cadre de la convention cadre, se sont dits non favorables à ce scénario. Il a été demandé que ce cœur de nature en secteur péri-urbain puisse être montré et valorisé un minimum auprès du public. Le risque de squat et de retour des occupations illégales a également été évoqué en cas de zone naturelle maintenu totalement isolée/enclavée.

M. Soebert alerte sur le fait que la pénétration du public via le chemin sur platelage risque de déranger l'avifaune au niveau du marais. La réserve du Teich au sud du bassin d'Arcachon a mis en place des haies brise-vue de part et d'autre des sentiers pour éviter le dérangement de l'avifaune. Il s'agit d'un bon exemple à suivre.

Cette proposition de scénario 4 est validée sous réserve de la prise en compte des remarques des différents acteurs.

## Calendrier à venir

Il est proposé d'organiser le prochain COPIL vers la fin JUIN 2020. La date exacte et le lieu d'organisation seront communiqués ultérieurement mais il est d'ores et déjà prévu d'inscrire à l'ordre du jour les points suivants :

- Coûts d'entretien et de gestion des espaces ;
- Point sur le « CAR » ;
- Point sur le coût global de l'opération ;
- Intégration des demandes d'aménagement discutées pendant cette réunion ;
- Point sur l'acquisition des terrains y compris concernant le bassin de Villabé.

Par ailleurs, une réunion de travail spécifique avait été organisée fin 2019 avec les financeurs potentiels notamment le Département et la Région (AESN absente). Les deux projets GPS et SIARCE étant désormais à un stade plus abouti, il serait souhaitable d'organiser prochainement une nouvelle réunion de travail avec les organismes financeurs.